



Vente de véhicule d'occasion entre particulier

Par **shera**, le **03/04/2008** à **18:16**

mon conjoint a vendu notre premiere voiture à une personne, elle était vendue en l'état (mais nous avons oublié de le marquer sur la carte grise). hors il s'avère que nous vendions le véhicule 2000 euro, parcequ'elle avait 9 ans. nous lui avons cédé pour 1200 euro car il y avait quelques réparations à faire du type poignée de coffre arrière suite à un emboutissement et il nous a dit qu'il effecturerait lui meme le control technique.

la vente c'est conclue le lendemain qu'il ait vu la voiture. Mon conjoint lui a ramener à son lieu de travail qui se trouve à montreuil, puis ils sont partis ensemble à vincennes avec la voiture. puis 13 jours plus tard, il nous dit qu'il a effectuer le control technique et que la batterie-alternateur ne charge plus, alors qu'ils ont roulé avec lors de la vente. que le freinage est déffectueux alors que mon conjoint a conduit la voiture ainsi que le nouveau propriétaire! poignée de porte arrière alors qu'il l'a constaté lors de sa visite et lors de l'achat puisque un voyant lumineux resté toujours allumé mon conjoint lui a expliqué que c'était la poignée du coffre qui était cassée. ils nous accuse de lui avoir dissimulé ces vices cachés qui ne peuvent être cachés car si la batterie ne marchait pas la voiture n'aurait pas pu etre conduite, quand a la poignée pareille impossible de le cacher. il me réclame 250 euro où il nous met devant un tribunal. que puis-je faire? car je trouve pas normal de payer 250 euro cela voudrai dire qu'il aurait acheter notre voiture 950 euro alors que nous l'avons payé 12000 euro il y a 5 ans. je voudrai savoir si il est dans son droit et si non qu'elles démarches je dois entreprendre.